

Atelier n°2 : La réhabilitation du logement, enjeux énergétiques et financiers : quelle stratégie, quels outils à travers le PLUi ?

Les plateformes de la rénovation énergétique



Crédit Photo
« Parc Eco Habitat »

Les plateformes de la rénovation énergétique : deux concepts

Outils créés pour **aider les ménages à rénover leurs logements** et viser l'objectif que porte le plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) de **500 000 logements rénovés par an**. Elles recouvrent deux types de dispositifs différents

1- Les PFRE issues des appels à manifestation d'intérêt (AMI) lancés par l'ADEME et la Région en 2014 :

Missions : accompagner les particuliers dans la rénovation énergétique de leur logement, de la conception jusqu'au suivi de la performance énergétique en intégrant le financement et la montée en compétence des professionnels locaux du bâtiment

Objectifs:

quantitatifs : par PFRE, un nombre de ménages accompagnés, de chantiers, dont chantiers BBC réno

qualitatifs : susciter des rénovations niveau BBC, ou à défaut BBC compatibles

→ les PFRE seront évaluées sur cela

Durée de 3 ans – dispositif expérimental

Portage : EPCI

Les plateformes de la rénovation énergétique : deux concepts

2- Le « service public de la performance énergétique de l'habitat » : cf loi TECV (article 22)

Il doit s'appuyer sur un « réseau de plateformes territoriales de la rénovation énergétique » **couvrant l'ensemble du territoire**

Missions : **informer** les particuliers sur les aspects techniques financiers et fiscaux pour les orienter vers les professionnels → mission des points rénovation info-service (PRIS) institués par le PREH

Objectif : **pas d'objectif qualitatif** explicite.

Il est inscrit dans la loi TECV

(art 1) : disposer d'un parc ancien au niveau des normes basse consommation à horizon 2050

(art 14) : « *tous les travaux de rénovation énergétique réalisés permettent d'atteindre en une ou plusieurs étapes (...) un niveau de performance compatible avec les objectifs de la politique énergétique nationale..* »

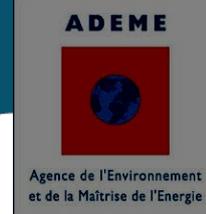
Portage : EPCI - ces missions peuvent être assurées par les structures qui portent les PRIS (DDT, EIE, CAUE...) ou par les collectivités.

CLUB PLUi Auvergne-Rhône-Alpes

Deuxième séance - Mardi 8 novembre 2016



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES



Etat des lieux à fin début novembre 2016



LES PLATES-FORMES DE LA RENOVATION ENERGETIQUE

État des lieux au
04/11/2016

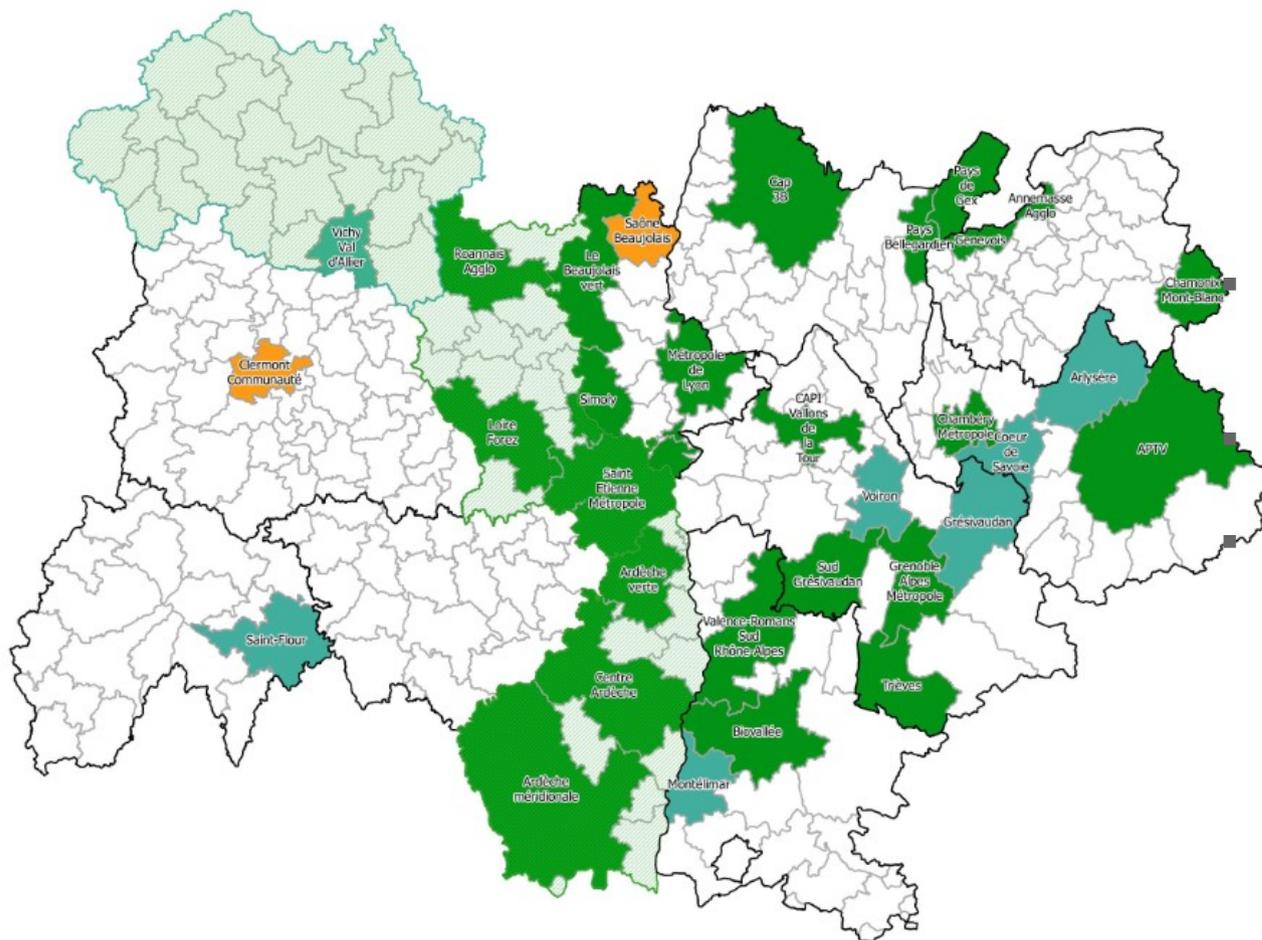
Légende

Collectivité départementale

- lauréate
- étude de préfiguration en cours
- projets de plateformes périmètres à confirmer

Collectivité infra départementale

- lauréate
- étude de préfiguration en cours
- projets de plateformes périmètres à confirmer
- périmètres des EPCI



- 24 plateformes territoriales constituées, 2 conseils départementaux fortement engagés (07 et 42) plus de 50 % de la population couverte
- 2 en projet avancé
- 8 projets émergents, dont 1 à une échelle départementale